



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Contrat de ville 2016-2020 appel à projets 2016

1 - orientations

Professionaliser les associations et évaluer les réalisations

Développer l'engagement citoyen et le service civique

Développer l'emploi dans les quartiers prioritaires

2 – axes transversaux communs aux trois piliers : cohésion sociale / développement économique / cadre de vie et renouvellement urbain

Jeunesse

Égalité femmes / hommes

Lutte contre les discriminations

Au moins un axe transversal à prendre en compte pour les réponses

3 – modalités de dépôt des dossiers

3.1. - Pour les opérateurs ayant déjà reçu antérieurement une subvention de l'ACSé (aujourd'hui CGET) : quatre étapes

1^{ère} étape : renseigner votre demande de subvention à partir de l'outil dématérialisé du CGET à l'adresse suivante (<http://www.cget.gouv.fr/aides-et-subventions>). Munissez-vous de votre code tiers (il s'agit des 6 premiers caractères de la référence figurant sur la première page de votre notification de subvention précédente) et de votre mot de passe (les 9 premiers chiffres votre numéro SIREN) afin de vous connecter sur votre espace personnel.

2^{ème} étape : créer votre dossier de demande 2016 « **déposer une demande** ». Celle-ci sera le support de toutes vos actions de l'année.

À partir de votre dossier de demande 2016 créé, vous devez « **ajouter une action** » et suivre ensuite l'ensemble des étapes indiquées. N'oubliez pas de valider le dépôt de l'action.

N'oubliez pas non plus d'enregistrer votre RIB et votre fiche SIREN.

Si nécessaire, une cellule d'accompagnement se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la saisie de votre projet : 09 70 81 86 94.

3^{ème} étape : justification des subventions antérieures

Pour toutes subventions perçues à l'année n - 1, transmettre les résultats de l'action et justifier l'utilisation des crédits octroyés au plus tard le 30 juin de l'année n en vous connectant sur votre espace personnel à partir de l'outil dématérialisé du CGET à l'adresse suivante <http://extranet.lacse.fr>

1 - ouvrir le dossier de l'action que vous souhaitez justifier.

2 - renseigner votre compte rendu financier et les indicateurs qualitatifs.

Ensuite, imprimer votre compte rendu financier, le faire signer par le représentant légal puis le transmettre à Perla GANTOIS : perla.gantois@saint-barth-saint-martin.gouv.fr / politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr (Préfecture 20 rue Galisbay - Marigot, pôle cohésion sociale et protection des populations)

4^{ème} étape : imprimer votre dossier, le faire signer par le représentant légal puis transmettre **une version papier et une version numérique** à :

Préfecture : Perla GANTOIS : perla.gantois@saint-barth-saint-martin.gouv.fr / politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr (Préfecture 20 rue Galisbay - Marigot, pôle cohésion sociale et protection des populations)

Collectivité : Rosalinda DENIS : Rosalinda.Denis@com-saint-martin.fr (Hôtel de la Collectivité -Marigot)

3.2. - pour les opérateurs n'ayant pas reçu antérieurement une subvention de l'ACSé (aujourd'hui CGET) :

Renseigner en totalité le dossier CERFA n° 12156.03 "demande de subvention", téléchargeable sur le site www.service-public.fr

Joindre à votre dossier les pièces suivantes :

- 1 - Les statuts régulièrement déclarés ;
- 2 - La copie de la publication au Journal Officiel ou du récépissé de déclaration en Préfecture ;
- 3 - La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil d'administration et du bureau) ;
- 4 - Un relevé d'identité bancaire y compris le code BIC, portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET et celle du siège social ;
- 5 - La fiche INSEE fiscale et sociale au nom de l'association ;
- 6 - Une attestation prouvant que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales (à demander à la Caisse Générale de Sécurité Sociale) ;
- 7 - Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire ;
- 8 - Le document attestant de la capacité du représentant légal à engager la responsabilité de l'organisme pour l'action (pour les associations, organismes publics et collectivités : délibération de l'organe compétent, du conseil d'administration ou autre, donnant mandat au représentant légal pour engager la responsabilité de l'organisme pour l'action) ;
- 9 - Les comptes approuvés du dernier exercice ;
- 10 - Le plus récent rapport d'activité approuvé.

4 – les conditions de financement

Aucun financement ne peut être reconduit automatiquement.

Les associations ayant déjà bénéficié de financement politique de la ville doivent pouvoir justifier de leurs actions antérieures et peuvent transmettre un bilan provisoire faisant clairement apparaître ce qui a été réalisé (avec transmission des pièces justificatives) et ce qui reste à mettre en œuvre (avec un calendrier prévisionnel et des justificatifs).

Pour obtenir des subventions dans le cadre de la politique de la ville, les porteurs de projet doivent obligatoirement adresser leurs dossiers à d'autres financeurs concernés par les actions qu'ils proposent et justifier du dépôt du dossier auprès d'autres financeurs.

Les associations sportives doivent prévoir de déposer leur(s) projet(s) dans le cadre de la campagne du centre national de développement du sport 2016 (CNDS) pour mobiliser, en priorité, les crédits de droit commun de l'État .

5 – instruction des dossiers

5.1. - Examen en comité technique

Un comité technique examinera chaque dossier.

L'examen portera sur :

- la complétude et la pertinence du dossier au regard des orientations du contrat de ville ;
- l'inscription du projet en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Sandy ground et Quartier d'Orléans ;
- sa conformité aux orientations particulières du présent appel d'offre 2016.

Les porteurs de projets bénéficiaires de subventions les années précédentes respecteront les prescriptions mentionnées au point 3.

5.2. - Examen en comité de pilotage

La validation des dossiers, sur proposition du comité technique, relève du comité de pilotage, composé des signataires du contrat de ville, co-piloté par la préfète de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et la présidente de la Collectivité de Saint Martin.

La décision définitive sera notifiée aux porteurs de projets.



Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Contrat de ville 2016-2020 / appel à projets 2016

Pilier 1 : cohésion sociale

Thème 1 : programme de réussite éducative: réservé à l'éducation nationale

- Proposer une action de coordination des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire dans les quartiers prioritaires.
- Proposer une prise en charge préventive des enfants et de jeunes en difficulté des quartiers prioritaires et de leur famille, en favorisant la coopération avec un réseau de partenaires.
- Proposer, en coordination avec les établissements scolaires, une alternative et une prise en charge des élèves en situation d'exclusion, en s'appuyant sur un réseau de partenaires.
- Développer des actions qui consolident l'éducation à la citoyenneté, aux valeurs de la république et à la laïcité.
- Proposer des actions d'accompagnement et d'orientation en faveur de jeunes résidents des quartiers prioritaires vers des filières d'excellence.

Thème 2 : soutenir les parents dans l'exercice de la parentalité

- Proposer des actions d'accompagnement des parents dans leur rôle de « premier éducateur ».
- Prévenir et agir contre les situations de rupture familiale, favoriser le dialogue et une prise en charge par une orientation vers les acteurs institutionnels et associatifs.
- Proposer des actions favorisant des échanges intergénérationnels et des groupes d'échanges sur les problèmes quotidiens pouvant déboucher sur des solutions concrètes (réunions thématiques, débats, groupes de parole).

Thème 3 : créer une mobilisation collective autour de la gestion de la sécurité et de la prévention de la délinquance

- Proposer des actions de vigilance citoyenne dans les quartiers prioritaires.
- Inciter les habitants à être acteurs de leur sécurité par la mise en place d'actions de prévention telles que : voisins vigilants, habitants relais.
- Proposer un accompagnement global des sortants de prison : accompagnement social, orientation et accompagnement vers les institutions, orientation et accompagnement vers les structures d'insertion, suivi individualisé des parcours, coaching...
- Proposer des actions de prévention des risques par quartier prioritaire : armes, toxicomanie, prostitution, sécurité routière.

Thème 4 : promouvoir l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs dans les quartiers prioritaires.

- Proposer une offre sportive et culturelle à tous les publics en privilégiant les jeunes résidents des quartiers prioritaires.
- Accueillir pendant les périodes de vacances scolaires et hors temps scolaire les enfants, les adolescents et les jeunes pour proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles financièrement et portant les valeurs d'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Thème 5 : promouvoir la santé dans les quartiers prioritaires.

- Proposer des actions de prévention des conduites à risque : addictions à l'alcool et aux psychotropes, sexualité et grossesse précoce, en partenariat avec le réseau associatif et en complément des actions menées par les établissements scolaires.

Date limite de dépôt des dossiers: 31 mars 2016 à la préfecture et à la Collectivité



Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Contrat de ville 2016-2020 / appel à projets 2016

Pilier 2 : développement économique et emploi

Thème 1 : créer des structures d'insertion par l'activité économique pour développer l'activité et l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires.

- Proposer la création d'entreprise d'insertion (EI) ou d'association intermédiaires (AI) ou d'ateliers chantiers d'insertion (ACI) dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et des femmes résidents des quartiers prioritaires.
- Promouvoir les actions d'insertion à fort potentiel d'emploi (chantiers écoles, services à la personne, modes de gardes d'enfants adaptés, recyclage, centre d'appels).
- Proposer des actions innovantes ou liées à la transition énergétique et à l'économie verte et bleue.

Thème 2 : favoriser la médiation et l'orientation vers l'emploi.

- Amener les jeunes vers le service public de l'emploi (pôle emploi) et les orienter vers les structures d'accueil et d'orientation (AIO).
- Favoriser un rôle d'aiguillage et d'intermédiation entre les jeunes et les institutions et les entreprises.
- Développer le dispositif de parrainage.
- Mettre en place des parcours d'individualisation vers l'emploi et l'entreprise.
- Accompagner en lien avec l'AIO les jeunes des quartiers vers le RSMA et les orienter vers les dispositifs leur permettant de se requalifier.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 avril 2016



Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Contrat de ville 2016-2020 / appel à projets 2016

Pilier 3 : cadre de vie et renouvellement urbain

Thème unique : améliorer le cadre de vie

- Proposer des aménagements de proximité en impliquant les habitants (ex : fleurissement).
- Mettre en place des jardins collaboratifs entre résidents des quartiers.
- Mettre en place des initiatives collectives qui fédèrent les habitants et renforcent le lien social (ex fête des voisins).

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars 2016



Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin



Contrat de ville 2016-2020 / appel à projets 2016

APPELS À PROJET SPECIFIQUES

Trois thèmes

Thème 1 : soutien à l'économie sociale et solidaire (pilier cohésion sociale/développement économique et de l'emploi)

Contexte

Le secteur associatif et l'économie sociale et solidaire sont à Saint Martin des secteurs porteurs d'emploi et des acteurs incontournables de la cohésion sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires.

Leur champ d'intervention concerne le sport, la culture, les loisirs, l'insertion par l'activité économique, les services à la personne, la santé, la prévention de la délinquance.

Ces structures se professionnalisent grâce au dispositif local d'accompagnement mais le défaut de fonction support, de mutualisation des moyens, de locaux, d'expérience de travail en réseau, de bénévoles, sont un frein à leurs actions et à leur développement.

Appel à projet :

Cet appel à projet vise à la création d'une structure avec vocation de centre d'appui et de ressource aux associations.

Cette structure, de préférence située dans un quartier prioritaire, devra gérer et mettre à disposition du secteur associatif des moyens humains sous la forme d'une brigade mobile de volontaires du service civique.

Ses missions seront d'assurer un appui ponctuel aux encadrants et bénévoles associatifs :

- organisation de manifestations
- appui aux fonctions supports
- accompagnement aux outils numériques
- actions de médiations linguistiques.

Cette structure devra pouvoir mettre à disposition du secteur associatif une salle de réunion et la logistique nécessaire à l'organisation de réunions.

Le projet devra intégrer les besoins de déplacement induits par la mission confiée.

Cette structure devra assurer une mission de mixité sociale dans le recrutement de ses volontaires du service civique (ex : étudiants st martinis en métropole en recherche de stage dans le cadre d'un service civique et jeunes habitants des quartiers prioritaires).

Thème 2 : mémoire des quartiers (pilier cohésion sociale)

Contexte : La collectivité de Saint Martin a entrepris un travail de démarcation géographique et administratif des quartiers.

Les quartiers de St Martin sont caractérisés par leur diversité culturelle et démographique.

Appel à projet

- Définir par une récolte d'information une biographie des quartiers de Saint Martin et leur entité singulière par un travail de recherche, d'enquête sur le terrain et aux archives territoriales.
- Bâtir une synthèse et une interprétation permettant de mettre en relief l'identité des quartiers et leur articulation dans le vivre ensemble.
- Préparer l'étape de valorisation : projets éducatifs, manifestations grand public, films documentaires, définition des enjeux de politique publique locale et construction commune d'une identité territoriale.

Thème 3 : étude d'opportunité d'une structure d'insertion par l'activité économique dans le recyclage de véhicules usagés. (Pilier développement économique et emploi /cadre de vie)

Les impacts attendus relèvent du développement économique, de l'emploi, ainsi que du cadre de vie dans les quartiers dits prioritaires:

- viabilité économique (demande locale en pièces détachées et solvable)
- environnement et cadre de vie (restauration de l'image destination touristique, embellissement)
- création d'emplois en insertion et formation

Appel à projet

Cet appel à ingénierie de projet vise à identifier et accompagner un candidat à la création d'une structure d'insertion par l'activité économique de valorisation des véhicules usagés par la collecte d'épaves sur la voie publique ou chez les particuliers.

Ce projet doit s'envisager en complément ou en partenariat d'activités déjà existantes dans ce secteur d'activités.

Cette ingénierie de projet prendra en compte l'ensemble du contexte réglementaire et économique de la filière afin de faire aboutir le projet sur un modèle économique viable reposant sur la revente des matières récupérées sous forme de pièces détachées.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 avril 2016